Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-122_2026-DE

2026-122

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
34	**4**

Date de la convocation
22 Juin 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 7 Juillet 2026

et publication le 7 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 20h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel

PRESENTS : Sandra Le Nouvel - Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Julie Cloarec – Pascal Olivier – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Stéphanie Verger – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Hermine Le Garlantezec – Stéphanie Dousselin – Annie Lucas – Jérémy Quéméner – Damien Loseille – Evelyne Minier

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Catherine Boudiaf excusée donne Pouvoir à Monsieur Alexandre Petit
Monsieur Christophe de Quelen excusé donne Pouvoir à Monsieur Fabrice Even
Madame Valérie Le Bonniec excusée donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Antonia Sérandour et Monsieur Pierre-Yves Daniel sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 122.2026 Attribution de subventions aux associations dans le cadre des différents dispositifs liés à la vie culturelle et associative au titre de l'année 2026

La Présidente rappelle que la Communauté de communes du Kreiz Breizh accompagne les acteurs culturels et associatifs sur son territoire, dans le cadre de plusieurs dispositifs :

- Convention d'objectifs
- Soutien financier aux événements selon le cadre d'intervention ci-après, plafonné à 5 500 € à partir de 2 évènements soutenus par année civile :

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-122_2026-DE

Nombre de jours / Nombre de visiteurs	1 jour	2 à 4 jours	5 jours et plus
moins de 500 spectateurs attendus	500 €	1 000 €	1500 €
de 500 à 2000 spectateurs attendus	1 000 €	1 500 €	2 000 €
de 2000 à 5000 spectateurs attendus	2 000 €	2 500 €	3 000 €
plus de 5000 spectateurs attendus	3 000 €	3 500 €	4 000 €

- Soutien financier aux acteurs dispensant des enseignements artistiques musique, danse et/ou théâtre aux jeunes de moins de 26 ans domiciliés sur le territoire de la CCKB. Ce cadre permet notamment d'aider des structures associatives qui assurent l'enseignement de disciplines non prises en charge par l'EMDTKB (danses traditionnelles, pratique du bagad…) ou qui permettent à des jeunes résidant sur des communes limitrophes d'autres intercommunalités de suivre un enseignement plus en proximité avec leur lieu d'habitation.
- Soutien aux acteurs et projets culturels dans le cadre du Pacte de Développement Culturel de Territoire mis en place pour la période 2022 à 2025 avec l'État, la Région Bretagne et le Département des Côtes d'Armor, renouvelé par avenant pour l'année 2026.
- Soutien de nouvelles initiatives, de projets et d'acteurs culturels et associatifs émergents (aide à hauteur de 20% du budget dans la limite d'un plafond de 500 €).

À partir de ces cadres d'accompagnement, la Présidente propose d'allouer les subventions suivantes :

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260629-122_2026-DE

2026-122

Identité de l'association	Objet de la subvention	Montant
Ciné Breiz	Application de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-27	**8 000 €**
Compagnie des Musiques Têtues	Application de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-27	**5 500 €**
Radio Kreiz Breizh	Application de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-27	**5 500 €**
Ty films	Application de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-28	**10 000 €**
La Fiselerie	Application de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-27	**11 000 €**
La Grande Boutique	Application de la convention pluriannuelle d'objectifs 2026-29	**5 500 €**
Racines d'Argoat	Co-financement de l'emploi associatif	**10 000 €**
Bagad Karaez	Soutien à l'enseignement artistique	**375 €**
Cac Sud 22 (Comité d'Action Culturelle Sud 22)	Soutien aux initiatives culturelles	**500 €**

La Présidente indique que l'ensemble de ces soutiens implique pour les associations concernées un engagement à saisir tous les événements culturels organisés sur le territoire sur l'agenda mutualisé « Le cri du Kreiz Breizh » https://cckreizbreizh.cridelormeau.com/ ainsi qu'à faire apparaître ce lien sur leur site Internet et sur l'ensemble des supports de communication.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire, décide

D'attribuer les subventions suivantes aux associations ci-après énumérées :

- Ciné Breiz 8 000 €
- Compagnie des Musiques Têtues 5 500 €
- Radio Kreiz Breizh 5 500 €
- Ty Films 10 000 €
- La Fiselerie 11 000 €
- La Grande Boutique 5 500 €
- Racines d'Argoat 10 000 €

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 2026-122
ID : 022-242200715-20260629-122_2026-DE

- Bagad Karaez 375 €
- Cac Sud 22 500 €

Monsieur Bernard Trubuilt

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.